

## AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Modifications du PAP Quartier existant – Christnach, Mullerthal, Waldbillig

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la commune de Waldbillig a approuvé dans sa séance du 22 décembre 2017, conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la modification ponctuelle de la partie graphique du projet d'aménagement particulier « quartier existant » PAP « QE » concernant des fonds situés à Waldbillig, Mullerthal et Christnach.

La délibération du conseil communal portant adoption du projet de modifications ponctuelles de la partie graphique du projet d'aménagement particulier « quartier existant » PAP « QE » est transmise dans les quinze jours qui suivent le vote du conseil communal pour approbation au Ministre de l'Intérieur, lequel prend sa décision dans un délai de trois mois suivant la réception du dossier.

Waldbillig, le 27 décembre 2017

Pour le collège des bourgmestre et échevins.

La bourgmestre,



Andrée Henx-Greischer



La secrétaire,



Martine Dimmer